

**Réponses aux questions d'audience  
de la Régie de l'énergie (« Régie »)  
au Panel 3 du Transporteur**



1 **RÉPONSES AUX QUESTIONS D'AUDIENCE DE LA RÉGIE AU PANEL 3 DU TRANSPORTEUR -**  
2 **DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT**  
3 **POUR L'ANNÉE 2017**

4 **CHARGES DE SERVICES PARTAGÉS**

- 5 **1. Références :** (i) Pièce B-0090, p. 10;  
6 (ii) Pièce B-0016, p.45 et 46;  
7 (iii) Pièce B-0016, p.18, tableau 6.

8 **Préambule :**

9 (i) En réponse à la DDR n° 4 de la Régie (R.4.1), le Transporteur précise :

10 *« R4.1*

11 *La répartition des coûts complets relatifs au produit «Produit d'exploitation TIC» pour*  
12 *l'année témoins 2017 est effectuée de la façon suivante :*

- 13 • *Les CNE de l'ancienne DIT du Transporteur transférées à la VPTIC en 2015*  
14 *représentent 30,0 M\$ et sont facturées en totalité au Transporteur;*  
15 • *Le montant restant de 11,3 M\$ facturé au Transporteur est composé :*
- 16 ○ *des coûts nécessaires au soutien des applications informatiques répartis selon*  
17 *l'utilisation prévue (ex. : coûts d'hébergement, de traitement, de transmission*  
18 *et de stockage de données);*
  - 19 ○ *des coûts pour le nouveau centre de traitement des données informatique*  
20 *répartis selon l'utilisation prévue; et*
  - 21 ○ *des coûts relatifs au respect des exigences réglementaires de fiabilité et de*  
22 *sécurité liées à la conformité répartis selon l'utilisation prévue.»*  
23 *[nous soulignons]*

24 (ii) Aux tableaux A6-1 et A6-3, le Transporteur présente les revenus de la VPTIC en  
25 provenance des clients réglementés. Les revenus en provenance du Transporteur pour le  
26 produit «Produit d'exploitation TIC» sont de 36,4 M\$ pour 2015 et de 41,3 M\$ pour 2017,  
27 soit un écart de +4,9 M\$.

28 (iii) Au tableau 6, le Transporteur détaille l'évolution des coûts pour la conformité aux  
29 normes CIP sur la période 2015 à 2017. Le tableau 6 fait ressortir une augmentation de  
30 6,5 M\$ (soit 8,4 M\$ moins 1,9 M\$) relativement aux charges de services partagés, prévue  
31 pour l'année témoin 2017 par rapport aux charges de 2016 autorisées par la décision  
32 D-2016- 046.

1 **Question :**

2 1.1 Pouvez-vous expliquer la hausse, entre l'année historique 2015 et l'année témoin 2017,  
3 du montant des coûts complets relatifs au produit « Produit d'exploitation TIC »,  
4 associée au soutien des applications informatives, au nouveau centre de traitement des  
5 données informatique et au « respect des exigences réglementaires de fiabilité et de  
6 sécurité liées à la conformité »?

7 **R1.1**

8 **En lien avec les tableaux fournis dans les références (ii) et (iii), le Transporteur**  
9 **explique la hausse des coûts relatifs au produit « Produit d'exploitation TIC »**  
10 **entre l'année historique 2015 et l'année témoin 2017, de la manière suivante :**

- 11 • **Les tableaux A6-1 et A6-3 (référence (ii)) font ressortir une hausse de**  
12 **4,9 M\$ des coûts relatifs au produit « Produit d'exploitation TIC » entre**  
13 **l'année historique 2015 (36,4 M\$) et l'année témoin 2017 (41,3 M\$), dont**  
14 **3,4 M\$ est attribuable à l'implantation, à l'application et au maintien de la**  
15 **conformité aux normes CIP et 5,2 M\$ est attribuable au coût du nouveau**  
16 **centre de traitement des données informatique, ces augmentations étant**  
17 **compensées par les efforts d'optimisation des ressources.**
- 18 • **Le tableau 6 « Évolution des coûts – conformité aux normes CIP »**  
19 **(référence (iii)) qui détaille les charges de services partagés en provenance**  
20 **de l'ensemble des fournisseurs de service fait, quant à lui, ressortir une**  
21 **hausse des charges de services partagés de 7,8 M\$ entre 2015 et 2017**  
22 **(soit 8,4 M\$ pour l'année témoin 2017 et 0,6 M\$ pour l'année historique**  
23 **2015). Cette hausse s'explique comme suit :**
  - 24 ○ **4,5 M\$ en provenance de la vice-présidence – Technologies de**  
25 **l'information et des communications (« VPTIC ») (dont 3,4 M\$**  
26 **attribuables au produit « Produit d'exploitation TIC » et 1,1 M\$ en**  
27 **lien avec le produit « Service de développement TIC ») ; et**
  - 28 ○ **3,3 M\$ en provenance des unités corporatives.**

29 Le cas échéant, veuillez :

30 1.1.1. Préciser si cette hausse est causée uniquement par l'augmentation de 6,5 M\$  
31 au niveau des charges de services partagés pour les normes CIP?  
32 (référence (iii))

33 **R1.1.1**

34 **Voir la réponse à la question 1.1.**

35 1.1.2. Préciser si l'augmentation de 6,5 M\$ des charges de services partagés pour les  
36 normes CIP est complètement incluse dans cette hausse? (référence (iii))

37 **R1.1.2**

38 **Voir la réponse à la question 1.1.**

1 1.1.3. Présenter les coûts et l'utilisation prévus en lien avec le «respect des exigences  
2 réglementaires de fiabilité et de sécurité liés à la conformité»? (référence (i))

3 **R.1.1.3**

4 **Les coûts en lien avec le « respect des exigences réglementaires de**  
5 **fiabilité et de sécurité liés à la conformité » s'élèvent à 3,4 M\$ et sont**  
6 **entièrement facturés au Transporteur, puisqu'il en est reconnu comme**  
7 **l'unique utilisateur.**

8 **2. Références :** (i) Pièce B-0050, réponse 25.2;  
9 (ii) Pièce B-0016, p. 49.

10 **Préambule :**

11 (i) Le Transporteur explique les variations annuelles relatives au «Coût du produit Poste  
12 de travail TIC / effectif» entre 2015 et 2016 par des baisses significatives du nombre  
13 d'effectifs HQ (respectivement 8% et 1%) combinées aux projets de croissance, comme le  
14 projet Évolution du poste de travail («EPT»), le programme de sécurité des TIC ainsi que le  
15 projet Accès sans fil.

16 (ii) Le Transporteur présente l'évolution du «*Coût du produit Poste de travail TIC/effectif*»  
17 2013-2017. La Régie constate les variations annuelles suivantes pour les années 2014 à  
18 2017 :

Domaine	Description	Variation annuelle	Années historiques		Année de base	Année témoin
			2014	2015	2016	2017
TIC	Coût du produit Poste de travail TIC / effectif	en \$	615	1 567	591	(515)
		en %	10,8%	24,7%	7,5%	-6,1%

19  
20 **Question :**

21 2.1 Veuillez détailler les variations annuelles du «coût du produit Poste de travail TIC /  
22 effectif» attribuables, d'une part, au programme de sécurité des TIC et, d'autre part, au  
23 projet Accès sans fil.

24 **R2.1**

25 **Les données sont disponibles uniquement à compter de l'année historique**  
26 **2015, puisqu'il ne s'agit pas du même produit pour les années antérieures. Pour**  
27 **le programme de sécurité des TIC la variation est de 341 \$ / effectif pour l'année**  
28 **historique 2015 et de 64 \$ / effectif pour l'année de base 2016.**

29 **En ce qui a trait au projet « Accès sans fil », la variation est de 165 \$ / effectif**  
30 **pour l'année historique 2015 et de 2 \$ / effectif pour l'année de base 2016.**

1 **Aucune variation n'est associée au programme de sécurité des TIC, ni au projet**  
2 **« Accès sans fil » pour l'année témoin 2017.**

- 3 **3. Références :** (i) Pièce B-0063, p. 24 à 28;  
4 (ii) Dossier R-3934-2015, pièce B-0015, p. 36 et 38, tableaux A6-1  
5 et A6-4.

6 **Préambule :**

- 7 (i) Dans sa réponse à la question 6.4 de la DDR2 de la Régie, le Transporteur présente  
8 l'impact des transferts sur les produits et services facturés par la VPTIC, tandis que la  
9 question porte sur le volume des produits et services transférés en général.
- 10 (ii) Au tableau A6-1, le Transporteur présente les revenus 2014 en provenance des clients  
11 réglementés, dont ceux liés à la sécurité des TIC. Au tableau A6-4, le Transporteur  
12 présente les volumes 2014 facturés aux clients réglementés.

13 **Questions :**

14 3.1 Pour les transferts autres que ceux affectant les revenus de la VPTIC, y aurait-il des  
15 données liées aux volumes afférents aux produits et services transférés?

16 3.1.1. Dans l'affirmative, pouvez-vous en fournir le détail?

17 **R3.1.1**

18 **Le Transporteur présente au tableau R3.1.1 l'impact des ajustements**  
19 **organisationnels vers le groupe Direction financière et contrôle (« DFC »)**  
20 **pour les volumes facturés au Transporteur.**

21 **Tableau R3.1.1**  
22 **Impacts des ajustements organisationnels vers le groupe DFC**

Domaines	Bases de facturation	Année historique 2015			Année de base 2016			Années témoin 2017			
		Réglementé		Hydro - Québec	Réglementé		Hydro - Québec	Réglementé		Hydro - Québec	Ratio Régl. / HQ
		Distributeur	Transporteur		Distributeur	Transporteur		Distributeur	Transporteur		
Finances	Forfaitaire (\$) (utilisation des services)		14 700 000			13 900 000			13 745 400		
Ressources humaines - Direction Sécurité corporative - Ressources humaines	Niveau de sécurité / Effectifs (ETC)										
Affaires corporatives et secrétariat général - Affaires juridiques	Heure										
- Relations avec le milieu et autres unités	Forfaitaire (\$) (utilisation des services)										

23 3.1.2. Dans la négative, pouvez-vous fournir les ententes de services intervenues entre  
24 le Transporteur et ses fournisseurs internes en lien avec les différents transferts  
25 de 2015?

1 **R3.1.2**  
2 **Voir la réponse à la question 3.1.1.**

3 3.2 Veuillez présenter les revenus en provenance des clients réglementés et les volumes  
4 facturés aux clients réglementés liés à la sécurité des TIC en complétant, pour l'année  
5 historique 2015 et l'année de base 2016, les tableaux ci-dessous.

**Revenus 2016 facturés aux clients réglementés**

Produits et services	Distributeur	Transporteur	Hydro-Québec	Ratio Réglementés / Hydro-Québec
<b>Sécurité des TIC</b>				
Frais de mise en place				
Frais récurrents				
<b>Total - sécurité des TIC</b>				

6 Tableau établi sur la base des tableaux A6-1, dossier R-3934-2015, pièce B-0015, p. 36,

**Volumes 2016 facturés aux clients réglementés**

Produits et services	Bases de facturation	Volumes facturés			Ratio Réglementés / Hydro-Québec
		Distributeur	Transporteur	Hydro-Québec	
<b>Sécurité des TIC</b>					
Frais de mise en place					
Frais récurrents					
<b>Total - sécurité des TIC</b>					

7 Tableau établi sur la base des tableaux A6-1 et A6-4, dossier R-3934-2015, pièce B-0015, p. 36 et 38.

8 **R3.2**  
9 **Le Transporteur présente au tableau R3.2 les revenus en provenance des clients**  
10 **réglementés liés à la sécurité des TIC.**

11 **Tableau R3.2**  
12 **Revenus en provenance des clients réglementés liés à la sécurité des TIC pour les**  
13 **années historique 2015 et de base 2016**

Produits et services	Année historique 2015				Année de base 2016			
	Réglementés		Hydro-Québec	Ratio Régl. / HQ	Réglementés		Hydro-Québec	Ratio Régl. / HQ
	Distributeur	Transporteur			Distributeur	Transporteur		
<b>Sécurité des TIC</b>								
Frais de mise en place	5,1	2,5	14,6	52%	6,5	3,4	19,2	52%
Frais récurrents	4,5	2,2	12,9	52%	4,5	2,3	13,2	52%
<b>Total - sécurité des TIC</b>	<b>9,6</b>	<b>4,7</b>	<b>27,5</b>	<b>52%</b>	<b>11,0</b>	<b>5,7</b>	<b>32,4</b>	<b>52%</b>

14 **Toutefois, le Transporteur n'est pas en mesure de présenter les volumes**  
15 **facturés aux clients réglementés liés à la sécurité des TIC puisque les coûts de**  
16 **la sécurité des TIC sont inclus sous plusieurs produits et ainsi plusieurs bases**  
17 **de répartition sont utilisées.**

1           3.2.1. Dans le cas où vous ne disposez pas de ces données, pouvez-vous fournir  
2           le(s) « produit(s) et services(s) » contenant la sécurité des TIC et identifier la  
3           proportion des coûts de ce(s) «produit(s) et service(s) » associée à la sécurité  
4           des TIC?

5           **R3.2.1**

6           **Voir la réponse à la question 3.2.**